



PLAN LOCAL D'URBANISME

COMMUNE DE L'ÎLE DE BREHAT

5.4 ANNEXES SANITAIRES

Cette note a pour objectif de présenter l'état sanitaire actuel de la commune sur les thèmes suivants :

- ❖ Alimentation en eau potable
- ❖ Réseaux d'assainissement
- ❖ Collecte et traitement des déchets ménagers

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1. Dispositions générales

Depuis le 1er janvier 2017, l'alimentation en eau potable de l'île de Bréhat est assurée par la Communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération. L'exploitation du service d'eau potable sur la commune est assurée par Veolia en délégation de service public.

En septembre 2016, le réseau était alimenté par deux points de prélèvement :

- ❖ La prise d'eau de Moulin Bescond dans le Leff à Yvias (eau de surface)
- ❖ Le forage en nappe souterraine de Pont Cariou à Lanleff.

2. Caractéristiques de la production et du réseau

Les stations présentes sur ces deux sites ont produit respectivement en 2015, 841 530m³ et 160 292m³.

En 2015, l'ex communauté de communes Paimpol-Goelo a importé 246 202m³ depuis le syndicat départemental d'alimentation en eau potable (*RPQS Communauté de communes Paimpol-Goelo - 2015*).

3. Qualité de l'eau distribuée

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), plusieurs échantillons ont été prélevés et analysés en février 2018. L'eau distribuée est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (*source : ARS, mars 2018*).

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

1. Réseau d'eaux usées

Réseau et zonage d'assainissement

Une révision de l'étude de zonage d'assainissement de 2002 a été réalisée en 2013. L'étude préconisait d'étendre le réseau d'assainissement collectif. La commune a validé cette orientation et le réseau d'assainissement collectif fait actuellement l'objet d'une extension importante. 123 propriétés sont actuellement en cours de raccordements. Environ 80 branchements ont déjà été réalisés.

Le plan annexé au PLU indique les zones desservies par l'assainissement collectif en 2013. Une mise à jour de ce plan est en cours.

La très grande majorité des maisons d'habitation de l'île sud est raccordée à l'assainissement collectif.

Le service de collecte, de transport et de traitement des eaux usées est organisé sous l'autorité de la commune de l'île de Bréhat. Le service est délégué à la société Veolia sous forme d'affermage.

Station d'épuration

La commune gère une station localisée dans le bourg sur la Grève de l'église. La filière de traitement de la station s'opère par boue activée et aération prolongée. Les eaux usées de l'ensemble de l'île sont traitées par cet ouvrage et rejetées dans la mer.

La station a été mise en service en 1983 et a été entièrement réhabilitée en 2008. Sa capacité de 1 950 équivalent-habitants permet de traiter 338m³ et 117 Kg de DBO5 par jour. En 2018, 1468 personnes y étaient raccordées dont 365 habitants sédentaires et 1103 habitants saisonniers (*rapport SATESE 2018*).

Avec la prise en compte des 80 branchements réalisés depuis la rédaction du rapport SATESE de 2018, dont environ 70% de

résidences secondaires, l'estimation de la population desservie en haute saison est donc actuellement estimée à 1550 habitants au lieu de 1468 habitants.

Le fort caractère saisonnier de la commune génère des variations importantes de charge sur la station, en fonction de la saison et des vacances scolaires.

En période de pointe, les flux de pollution ne dépassent que rarement 60 kg/j en DBO5, soit environ 1 500 habitants raccordés au réseau d'assainissement.

Avec la finalisation du raccordement de la cinquantaine d'habitations restantes, le niveau de raccordements devrait atteindre les 1600 habitants. Le rapport SATESE 2019 devrait prendre en compte la totalité de ces branchements. En tout état de cause, selon le SATESE, les branchements en cours n'ont qu'un impact très limité sur le fonctionnement et la capacité résiduelle de la station. Cette dernière devrait être d'environ 350 Eh une fois la totalité des branchements effectuée.

Le rapport entre la pollution éliminée et la pollution traitée, calculé sur les matières oxydables qui entrent dans la station est exprimé au travers d'un taux de rendement. Le tableau ci-contre indique les rendements de la station

d'épuration par type de matière traitée.

Selon le rapport du SATESE de 2018, la qualité physico chimique et bactériologique de l'eau traitée est généralement excellente. Les rendements épuratoires de la station sont très bons pour l'ensemble des paramètres à l'exception de l'azote et du phosphore aux rendements toutefois satisfaisant (68%).

Le rapport souligne également que le fonctionnement de l'ensemble des équipements est très satisfaisant. Le réseau de collecte est toutefois sensible aux eaux pluviales mais aucune ou très peu d'intrusions d'eau de mer ont été constatées.

Service public d'assainissement non collectif :

La commune est compétente en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

► **Rendements de la station en 2018**

Source : Rapport annuel 2018 du SATESE

Paramètres	Rendement
DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène)	98,6
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	97,1
MES (Matières en Suspension)	99,4
NK (Azote Kjeldahl)	84,0
NGL (Azote global)	82,9
Pt (Phosphore total)	68,5

Les chiffres présentés ci-dessous sont établis sans prise en compte des extensions récentes du réseau d'assainissement collectif.

Au 31 décembre 2016, le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) était de 68%. Il était de 70% au 31/12/2015.

Sur 480 installations d'assainissement individuel contrôlées depuis la création du service, 89,6% sont conformes. Ce taux était seulement de 56,9% en 2015.

Un règlement du service public d'assainissement non collectif a été adopté en février 2016. Il précise les prestations assurées par le SPANC ainsi que les obligations de ce dernier et de ses usagers.

2. Réseau d'eaux pluviales

Le rapport d'étude de zonage d'assainissement révisé en 2013 indiquait que « *compte tenu de la topographie de la commune et des projets d'urbanisation au niveau du bourg, il sera nécessaire de prendre toutes les dispositions nécessaires pour capter et réguler l'écoulement des eaux pluviales sans porter préjudice aux secteurs situés en aval.* »

Un zonage d'assainissement des eaux pluviales est en cours de réalisation parallèlement à la mise à jour du zonage d'assainissement collectif. Dans l'attente de ce zonage, le plan du réseau d'eau

pluviale est annexé au projet de PLU. L'essentiel de la gestion des eaux pluviales se fait via les réseaux de collecte des eaux.

L'imperméabilisation des sols peut empêcher l'infiltration des eaux pluviales et provoquer des ruissellements potentiellement polluants. En cas de précipitations abondantes, cela peut aussi provoquer la saturation de réseaux anciens. Il est ainsi important d'entretenir les systèmes de gestion des eaux pluviales (fossés, zones humides ...), de limiter la vitesse d'écoulement et de diminuer les débits de pointe.

Sur la commune, les milieux récepteurs sont sensibles du fait des zones naturelles d'intérêt écologique. Il convient donc de maîtriser la qualité des différents rejets d'eaux pluviales au milieu récepteur.

De plus, l'usage de dispositifs se rapprochant le plus possible de l'hydrologie naturelle peut être proposé (rallongement des trajets des eaux pluviales grâce à des bassins de rétention superficiel, chaussées à structure réservoir, fossés enherbés et noues...) afin de limiter le ruissellement synonyme de pollution et favoriser les infiltrations qui ont pour effet de piéger les polluants et de réduire la quantité de pollution arrivant au rejet. Ces aménagements

participent également à la gestion des inondations.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

La commune assure la gestion des déchets en régie.

La collecte des déchets comprend la collecte des ordures ménagères, du verre et de la petite ferraille. Une collecte des encombrants à domicile est également organisée.

La commune gère une déchetterie. Un règlement a été mis en place en 2014. Le bon fonctionnement de la déchetterie et de la gestion des déchets est un enjeu fort pour la commune afin d'évacuer efficacement les déchets produits en dehors des périodes touristiques et d'éviter tout dépôts sauvages. Un diagnostic de la collecte et du traitement des ordures ménagères a été dressé en 2013.

Pour pallier à l'obligation de cesser le fonctionnement de l'incinérateur au 31 décembre 2002, la commune de l'île de Bréhat s'est vue contrainte de trouver un nouveau système pour réduire le volume de ses ordures ménagères avant leur évacuation sur le continent et ce afin d'être

incinérées sur le site du SMITRED ouest d'Armor.

La solution retenue a été l'installation d'une presse de compactage qui met les ordures ménagères en balles au fur et à mesure de la collecte. Ces balles sont entreposées pendant les deux mois d'été sur une aire de stockage construite à proximité immédiate de la presse. Ce stockage temporaire sur l'île permet de transférer les balles qu'aux périodes de basse et moyenne saison touristique et ainsi éviter le croisement à Port Clos : visiteurs - ordures ménagères. Une extension de la déchetterie est prévue pour la mise en place de ce nouveau système.